Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20261112-2026_13_06-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 12 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Morgane BERNARD, 1ère adjointe - M. Éric BRANDILY, 2ème adjoint - Mme Céline DÉSIDE, 3ème adjointe - M. Alain BRARD, 4ème adjoint - Mme Carole LEBULANGER, 5ème adjointe - M. Loïc MAUFRAIS - M. Olivier BLEUZÉ - M. Lawrence BARBIER - Mme Jessica MARCET - M. Jacques BERNARD - Mme Anne-Laure DIDELOT - Mme Alyssa PERMAL - M. Logan MAHEU - Mme Isabelle BONDON - Mme Isabelle LECORVAISIER - M. Michel LEFEUVRE.

Etaient absents : Mme Alexandra MARTA - M. Christian BONIFAS.

Quorum : 17

Pouvoirs : Mme Alexandra MARTA à Mme Jessica MARCET,
M. Christian BONIFAS à Mme Isabelle LECORVAISIER.

Secrétaire de séance : M. Alain BRARD a été nommé secrétaire de séance.

Convocation en date du 3 novembre 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 3 novembre 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 12 novembre 2026.

Le procès-verbal de la réunion du 8 octobre 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 26 octobre 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

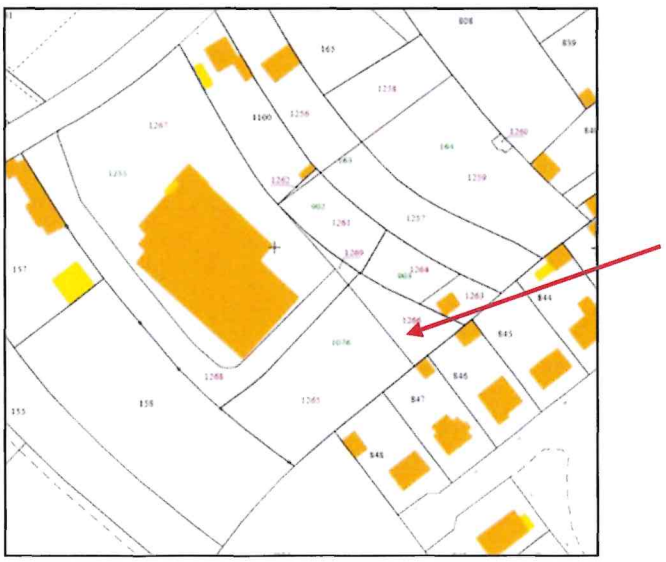
Délibération n° 2026-13-06

Objet : Désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée G 1266 au lieu-dit « Les Petits Chamblais »

Dans le cadre du projet d'aménagement porté par la société Terraedifi (OAP n° 056 - création d'un lotissement de 10 terrains), la Commune a été sollicitée pour céder une emprise foncière cadastrée section G n° 1266 d'une superficie de 406 m², située au lieu-dit « Les Petits Champs Blais ».

Préalablement à toute aliénation ou acte translatif de propriété d'un bien relevant historiquement ou matériellement du domaine public communal, il convient de constater son absence d'affectation à l'usage direct du public ou à un service public (désaffectation matérielle) et de prononcer expressément son déclassement pour l'intégrer au domaine privé de la Commune (déclassement juridique), conformément aux articles L2141-1 et suivants du Code général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

L'emprise concernée ne répond plus à aucun besoin d'intérêt général ou d'usage public.



Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20261112-2026_13_06-DE

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publique et notamment ses articles L2111-1 et L2141-1 et suivants ;

Vu le document d'arpentage / extrait du plan cadastral (n° d'arpentage 825 D) dressé pour la parcelle section G n° 1266 d'une contenance de 406 m² ;

Vu l'offre d'achat formulée par la société Terraedifi en date du 13 mars 2025 pour l'acquisition de ladite parcelle au prix de 10 € / m² ;

Considérant que la parcelle cadastrée section G n° 1266 n'est plus affectée à l'usage du public ni à aucun service public ;

Considérant qu'il y a lieu de prononcer sa désaffectation et son déclassement du domaine public afin d'incorporer cette parcelle dans le domaine privé communal et de permettre sa cession ultérieure ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **CONSTATE** la désaffectation matérielle de la parcelle cadastrée section G n° 1266 d'une superficie de 406 m² située au lieu-dit « Les Petits Champs Blais »,
- **PRONONCE** le déclassement du domaine public communal de la parcelle section G n° 1266 (406 m²) et son incorporation dans le domaine privé de la Commune d'Évran.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Fait à Evran, le 13 novembre 2026

MAIRIE D'EVRAN 22630

Alain BRARD,
Secrétaire de séance

MAIRIE D'EVRAN 22630

Patrice GAUTIER,
Maire